

UNIVERSITE
DE
SHERBROOKE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE
1978 - 1979

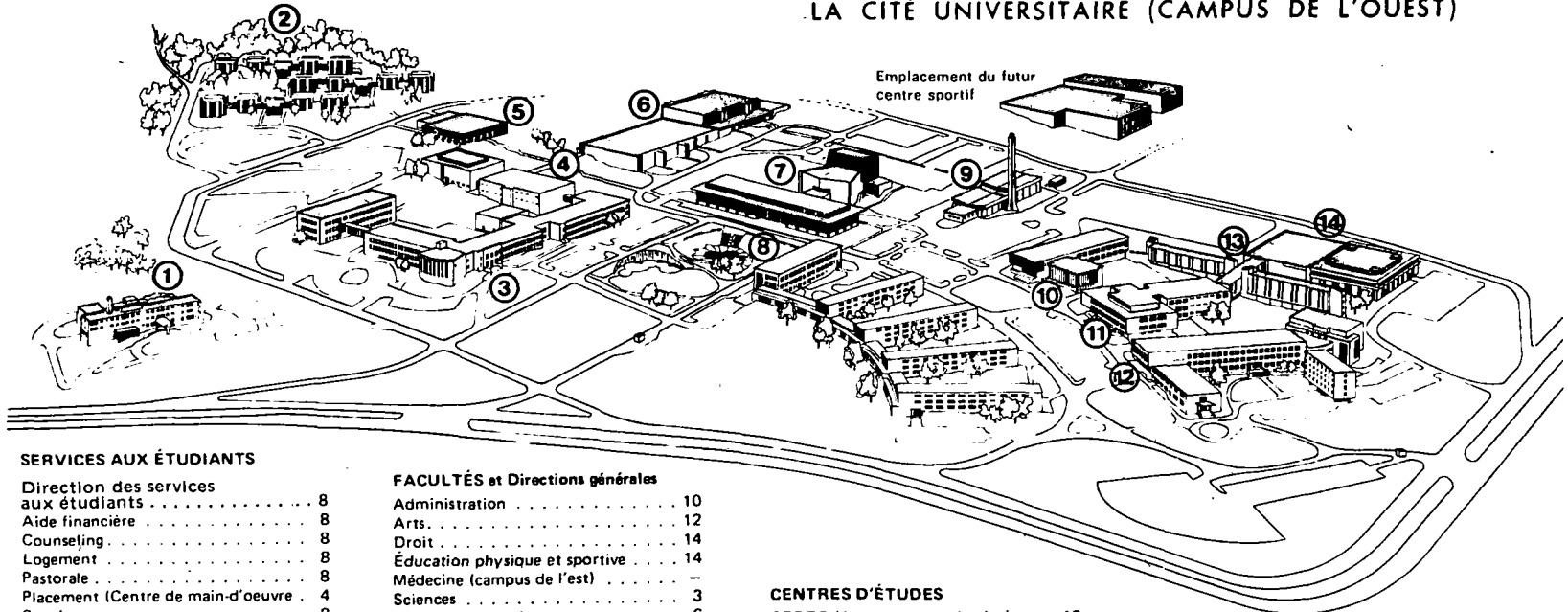
- PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS
- CERTIFICATS
- ADMINISTRATION DES AFFAIRES
- ACTIVITES PARTICULIÈRES

Pour tout renseignement, s'adresser à:

La Direction générale de l'éducation permanente
Local 200, pavillon des Arts
Sherbrooke, Québec.
J1K 2R1

Tél: (819) 565-5472
(819) 565-5473

LA CITÉ UNIVERSITAIRE (CAMPUS DE L'OUEST)



SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Direction des services aux étudiants	8
Aide financière	8
Counseling	8
Logement	8
Pastorale	8
Placement (Centre de main-d'oeuvre)	4
Santé	8
Sports	8
AFEUS (Association des étudiants)	8
COOP (Coopérative étudiante)	8

SERVICES AUXILIAIRES

Banque de Montréal	8
Chapelle	8
Coiffeur	8
Communauté chrétienne	8
Imprimerie René Prince	9
Librairie universitaire	14
Service de sécurité	1

RÉSIDENCES D'ÉTUDIANTS

Résidence 460 (Maison des étudiants)	8
Résidence 600 (Mont Bellevue)	2

FACULTÉS et Directions générales

Administration	10
Arts	12
Droit	14
Éducation physique et sportive	14
Médecine (campus de l'est)	—
Sciences	3
Sciences appliquées	6
Sciences de l'éducation	11
Théologie	13
DGEP (Éducation permanente)	12
DGFM (Formation des maîtres)	12

BIBLIOTHÈQUES

Générale	7
Droit	14
Médecine (campus de l'est)	—
Sciences	4

SERVICES ALIMENTAIRES

Cafétéria et salle à manger	5
L'Entrecôte	1
Casse-croûte (centre social)	8
Casse-croûte "Chez Alice"	7

CENTRES D'ÉTUDES

CEDEC (économie coopérative)	12
CELEF (littératures d'expression française)	12
Centre d'études de la Renaissance	12
Chaire de coopération (économie coopérative)	12
CRAR (Centre de recherche en aménagement régional)	12
Laboratoire AMAQ (Association des mines d'amiante du Québec)	3

CENTRE CULTUREL

Galerie d'art	7
Guichet des billets	7
Petite salle	7
Salle Maurice O'Bready	7
Secrétariat	7

SERVICES GÉNÉRAUX

Achats	7
Audiovisuel	6
Coordination (système coopératif)	4
Équipement	9
Finances	7
Informatique	1
Personnel enseignant	7
Personnel non enseignant	7
Recherche et bourses	7
Rectorat	7
Registraire	7
Relations publiques	7

TABLE DES MATIERES

CALENDRIER	4
LA DGEF	5
NOTES GENERALES	7
PROGRAMMES OFFERTS	11
I PROGRAMMES DE BACCALAUREATS	
Baccalauréat en enseignement élémentaire	12
Baccalauréat en enseignement à l'enfance inadaptée	15
Baccalauréat avec mineure en pédagogie	18
Baccalauréat général	20
Baccalauréat spécialisé	20
Baccalauréat en service social	22
II PROGRAMMES DE CERTIFICATS	
Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire	26
Certificat d'expression artistique	27
Certificat de culture religieuse et de formation chrétienne	29
Certificat de gérontologie	30
Certificat de perfectionnement en enseignement collégial	32
Certificat de perfectionnement en enseignement du français à l'élémen- taire	33
Certificat de perfectionnement en enseignement du français au secon- daire	33
Certificat de psychologie des relations humaines	34
Certificat de service social	36
III PROGRAMMES DE CERTIFICATS EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES	
Catégories d'étudiants	38
Liste des certificats	39
Appendices:.....	44
1. Brevet de l'Institut des banquiers canadiens	44
2. Diplôme en administration	46
3. Centre de Granby	47
4. Associations professionnelles	48
IV COURS CREDITES DE LANGUES MODERNES	50
V ENSEIGNEMENT PARTICULIER	
Alcoolisme et autres toxicomanies	54
Anglais (langue seconde)	54
Troisième âge	55
Essais et contrôle des bétons	56
Essais et contrôle en géotechnique	56

Les renseignements publiés dans ce document étaient à jour en date du 1er juin 1978. L'Université se réserve le droit d'apporter des amendements à ses règlements et programmes sans préavis.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1978 - 1979

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1978

Mercredi 6 septembre	Début des activités du trimestre d'automne pour les étudiants.
Vendredi 22 septembre	Date limite de modification des fiches d'inscription.
Lundi 9 octobre	Action de grâces. Congé universitaire.
Mercredi 1er novembre	Date limite d'abandon de cours.
Vendredi 22 décembre (à midi)	Fin des activités pour les étudiants inscrits au trimestre d'automne 1978.

TRIMESTRE D'HIVER 1979

Lundi 8 janvier	Début des activités du trimestre d'hiver pour les étudiants.
Vendredi 26 janvier	Date limite de modification des fiches d'inscription.
Jeudi 1er mars	Date limite d'abandon de cours.
Jeudi 12 avril	Début du congé de Pâques, en soirée.
Mardi 17 avril	Reprise des activités.
Vendredi 27 avril	Fin des activités pour les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 1979.

TRIMESTRE D'ETE 1979

Mardi 1er mai	Début des activités du trimestre d'été pour les étudiants.
Vendredi 11 mai	Date limite de modification des fiches d'inscription pour les étudiants inscrits à la session mai-juin 1979.
Lundi 21 mai	Jour férié. Congé universitaire.
Vendredi 25 mai	Date limite d'abandon de cours pour les étudiants inscrits à la session mai-juin 1979.
Vendredi 22 juin	Fin des activités pour les étudiants inscrits à la session mai-juin 1979.
Dimanche 24 juin	Fête nationale.
Lundi 25 juin	Congé universitaire.
Vendredi 29 juin ou Lundi 2 juillet	Congé universitaire (date à préciser).
Dimanche 1er juillet	Fête du Canada.
Mardi 3 juillet	Début des activités de la première partie de la session juillet-août 1979.
Vendredi 20 juillet	Fin des activités pour les étudiants inscrits à la première partie de la session juillet-août 1979.
Lundi 23 juillet	Début des activités de la deuxième partie de la session juillet-août 1979.
Vendredi 10 août	Fin des activités pour les étudiants inscrits à la deuxième partie de la session juillet-août 1979.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (DGEP)

OBJECTIFS

Dans le cadre d'une politique d'éducation permanente adoptée par l'Université, comme principe directeur de ses activités, l'Université a fait l'option que l'entière responsabilité académique et aussi administrative, des étudiants inscrits à temps complet et à temps partiel à divers programmes d'études, incombe désormais à chacune des Facultés et Départements auxquels sont confiés ces programmes. Hormis pour une période de transition, la DGEP n'assumera plus la responsabilité de l'administration des programmes dispensés à temps partiel et consacrerá maintenant tous ses efforts à correspondre aux besoins éducatifs des individus et des groupes de l'Estrie et du Québec.

Préoccupée de satisfaire les besoins éducatifs des adultes des divers milieux par des programmes d'activités éducatives, créditées ou non, la DGEP dispense de l'enseignement, effectue des travaux de recherche, et s'adonne à des activités de service à la collectivité, avec souci particulier d'y correspondre adéquatement par des services et des activités de qualité. Offertes à distance ou sur le campus, les activités éducatives de la DGEP représentent une contribution significative au développement des pratiques de la gérontologie, des éducateurs d'adultes, des professeurs de CEGEP, des personnes intéressées à l'expression artistique et aux langues modernes, des personnes du 3e âge, et, par delà, au développement de la région de l'Estrie et du Québec.

La DGEP, à l'instar de l'Université, veut être un instrument de développement pour la région de l'Estrie en particulier, pour les individus et les groupes en voie d'élaboration et de réalisation de projets éducatifs. Selon une approche personnalisée, la DGEP veut mettre au point des activités éducatives correspondantes aux préoccupations et besoins évolutifs des divers milieux, et, à cet effet, faire preuve d'innovation, d'imagination.

Mettant à contribution les ressources humaines les plus qualifiées, sur le campus et dans le milieu extérieur, voire le Québec, la DGEP compte rejoindre une partie significative de la population adulte. Associée à des partenaires du milieu, la DGEP veut oeuvrer en étroite collaboration avec les populations qu'elle veut desservir adéquatement.

DIRECTION

Directeur général: Robert ROUTHIER

Directeur général adjoint: N...

Directeur de la recherche et du développement: Gilbert LECLERC

Secrétaire: Benoît LETENDRE

ADMINISTRATION

Coordonnateur du Centre de Granby: Yvan DUQUETTE

Coordonnateur de secteur (grades): Pierre GUERIN

Coordonnateur de secteur (administration et projets spéciaux): Philippe THEBERGE

Coordonnateur des activités du 3e âge: Roger BERNIER

Directeur de Performa: Marcel RIENDEAU

Directeur des cours de langues modernes: Peter BERNATH

Directeur du Certificat d'expression artistique: Mimi DUPUIS

Directeur du Certificat de gérontologie: N...

Secrétaire administratif: Monique BARNABE

Techniciennes en administration: Denise DENONCOURT

Céline LAPOINTE

SECRETARIAT A SHERBROOKE

Le secrétariat principal de la DGEP est situé à l'extrémité nord du pavillon des Arts.

Heures de bureau
9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h

juin - juillet - août
9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30

En général, le secrétariat peut aussi accueillir la clientèle jusqu'à 20 heures durant les semaines qui marquent le début d'un trimestre.

Pour toute correspondance ou autre communication, veuillez utiliser l'adresse et le numéro de téléphone indiqués en première page.

LE CENTRE DE GRANBY

La Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke maintient un secrétariat permanent à Granby où tout étudiant adulte inscrit à temps partiel peut se prévaloir des services offerts.

Ce secrétariat se situe dans les locaux du Cégep de Granby (50, rue St-Joseph).

Toute correspondance destinée au Centre de Granby doit être adressée comme suit:

Université de Sherbrooke
Centre de Granby
C.P. 12, Granby
Québec
J2G 8E2

Le coordonnateur du Centre de Granby est monsieur Yvan Duquette et on peut le rejoindre en composant (514) 372-1524.

Heures de bureau
9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h

juin - juillet - août
9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30

Tous les étudiants de la région de Granby doivent utiliser les services administratifs du Centre pour toutes formalités d'admission et d'inscription.

Les étudiants qui veulent suivre des cours offerts à Sherbrooke seulement, peuvent également compléter leur inscription au secrétariat du Centre de Granby si une telle pratique les favorise.

Les étudiants à un centre extérieur sont soumis aux mêmes conditions et Règlements pédagogiques que les étudiants du campus de Sherbrooke.

L'Université de Sherbrooke ne s'engage pas à offrir tous les cours d'un programme dans un centre extérieur. Elle se réserve le droit d'inviter les étudiants à poursuivre certains cours de leur programme au campus de Sherbrooke, notamment lorsque le nombre d'étudiants inscrits à un cours sera jugé insuffisant.

NOTES GENERALES

REGLEMENTS

Les règlements généralement en vigueur à l'Université de Sherbrooke font désormais l'objet d'une publication particulière du Bureau du registraire. On en obtiendra le texte officiel en s'adressant à cet endroit. La brochure porte le titre de "Dispositions générales" et transmet, en plus des règlements, des renseignements sur le personnel de l'Université et sur le calendrier universitaire.

Les quelques renseignements fournis ci-dessous sont en conformité avec ces règlements et constituent l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour accéder aux services dispensés par la DGEP.

ADMISSION ET INSCRIPTION

Le calendrier des activités de la DGEP s'étend sur les 12 mois d'une année et, de façon générale, il comporte 4 sessions distinctes: la session du trimestre d'automne (septembre-décembre), la session du trimestre d'hiver (janvier-avril), la première session du trimestre d'été (mai-juin) et la seconde session du trimestre d'été (juillet-août).

Chacune de ces sessions constitue un tout, c'est-à-dire que la DGEP peut considérer de nouvelles demandes d'admission à chaque session; en conséquence l'étudiant doit compléter son inscription à chaque session à laquelle il veut participer.

FORMALITES D'ADMISSION — L'étudiant qui fait une demande d'admission à l'Université de Sherbrooke (au Bureau du registraire) comme étudiant à temps plein ou à temps partiel doit observer les formalités prescrites par les règlements généraux contenus dans la brochure "Dispositions générales" publiée par le Bureau du registraire.

Le document utilisé à cette fin est le formulaire DA-1 (Demande d'admission) qu'on se procure au Bureau du registraire ou au secrétariat de la DGEP.

FORMALITES D'INSCRIPTION — Tout étudiant à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente, porte 200 du pavillon des Arts, en personne ou par correspondance, en se conformant aux directives de même qu'aux dates limites ci-après indiquées.

INSCRIPTION EN PERSONNE — Présenter sa lettre officielle d'acceptation du registraire; remplir la formule de choix de cours; acquitter les frais de scolarité (à raison de \$20.00 du crédit) par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE — Remplir la formule de choix de cours contenue dans l'horaire que la DGEP publie à chaque trimestre; acquitter les frais de scolarité (à raison de \$20.00 du crédit) en incluant un chèque ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke; faire parvenir le tout au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente, porte 200, pavillon des Arts, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec J1K 2R1.

Les inscriptions qui ne seront pas accompagnées du paiement entier des frais de scolarité seront considérées comme nulles. Il s'en suit que les inscriptions faites par téléphone sont nulles.

INSCRIPTION PRIORITAIRE — Pour des raisons d'ordre pédagogique, le nombre des inscriptions pour certains cours peut être limité. Dans ces cas, les groupes seront formés selon l'ordre prioritaire suivant: a) les étudiants à temps partiel du programme impliqué; b) les étudiants à temps plein du programme impliqué; c) les autres étudiants à temps partiel; d) tout autre étudiant.

INSCRIPTION TARDIVE — Toute inscription complétée après les dates limites indiquées ci-après, mais avant le troisième soir du cours, est sujette à une amende de \$5.00. Aucune inscription ne sera acceptée après le troisième soir, c'est-à-dire la septième heure d'un cours, même si l'étudiant s'est présenté aux examens.

REMARQUE: L'étudiant qui, après avoir complété son inscription avant la date limite, ne reçoit pas d'accusé de réception doit en conclure:

a) que son inscription est faite en bonne et due forme et concorde avec son programme; b) que le cours auquel il s'est inscrit se donnera tel qu'annoncé.

Pour tout changement majeur, l'étudiant sera informé en temps et lieu par la DGEF.

DATES LIMITEES

Trimestre d'automne 1978

demande d'admission	1er août 1978
inscription	15 août 1978
modification des fiches d'inscription	22 septembre 1978
abandon des cours	1er novembre 1978

Trimestre d'hiver 1979

demande d'admission	1er décembre 1978
inscription	15 décembre 1978
modification des fiches d'inscription	26 janvier 1979
abandon des cours	1er mars 1979

Trimestre d'été 1979

Session mai-juin 1979

demande d'admission	1er avril 1979
inscription	15 avril 1979
modification des fiches d'inscription	22 mai 1979
abandon des cours	25 mai 1979

Session juillet-août 1979 (première partie du 3 au 20 juillet 1979)

demande d'admission	1er juin 1979
inscription	15 juin 1979
modification des fiches d'inscription	10 juillet 1979
abandon des cours	13 juillet 1979

Session juillet-août 1979 (deuxième partie du 23 juillet au 10 août 1979)

demande d'admission	1er juin 1979
inscription	15 juin 1979
modification des fiches d'inscription	30 juillet 1979
abandon des cours	3 août 1979

N.B. L'étudiant à temps partiel autorisé à suivre un cours avec les étudiants à temps complet doit consulter l'horaire des cours de la faculté concernée.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ETUDE DU DOSSIER — Durant le mois qui précède le début des cours, tout étudiant qui désire discuter des problèmes relatifs aux choix de ses cours peut s'adresser au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente. Il est préférable de prendre rendez-vous.

FRAIS FIXES —

Frais d'examen du dossier d'admission\$ 15.00
Frais de réadmission\$ 5.00
Scolarité des cours théoriques, par crédit (15 heures de cours)\$ 20.00
Frais des cours pratiques, par 15 heures de laboratoires et de séances de travaux pratiques\$ 20.00

FRAIS FIXES — Révision - copie d'examen	\$ 5.00
Parchemin (grade)	\$ 20.00
Certificat ou diplôme	\$ 10.00
Attestation d'études	\$ 5.00

ABANDON DE COURS — Tout étudiant à temps partiel qui abandonne un cours avant la fin du trimestre auquel il s'est inscrit doit en avertir par écrit le secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente et doit se conformer aux dates limites indiquées à la page 9.

PAIEMENT INCOMPLET — Toute formule de choix de cours non accompagnée du paiement des frais de scolarité sera retournée à l'étudiant.

SUPPRESSION D'UN COURS — La direction se réserve le droit de supprimer les cours qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

MANUELS — Les volumes suggérés pour chaque cours sont en vente à la librairie de la Cité universitaire. L'Université a accordé à cet organisme, par contrat, l'exclusivité de la vente des manuels de cours sur les 2 campus.

FRAIS DE PHOTOCOPIE — Toutes les feuilles nécessaires au fonctionnement d'un cours (syllabus, questionnaires, tests, examens), soit un maximum de 20 feuilles par étudiant sont remises sans frais. Au-delà de cette limite, la photocopie de documents est à la charge de l'étudiant à raison de \$0.05 la feuille.

CARTE D'IDENTITE — L'étudiant à temps partiel qui a payé ses frais d'inscription se verra émettre une carte d'identité, émise par le Bureau du registraire. — La carte d'identité est expédiée par courrier.

BIBLIOTHEQUES — Les étudiants à temps partiel ont accès aux bibliothèques de l'Université au même titre que les étudiants à temps plein. Une identification suffisante permet de consulter les ouvrages sur place mais la carte d'identité, (émise et expédiée par le Bureau du registraire), permet d'emprunter les ouvrages. On obtiendra tous les renseignements concernant le Service des bibliothèques en s'adressant au comptoir de la Bibliothèque générale, située au Pavillon central.

VEHICULES AUTOMOBILES — Toute personne faisant usage d'un véhicule automobile sur le campus doit posséder un permis et se conformer aux règlements. On se procure ce permis à la division de la sécurité, située à la Résidence universitaire, local 200.

LOGEMENT — Le nombre de lits disponibles dans les diverses résidences d'étudiants est de 1060. Les prix de location durant la session d'été sont de \$22.00 par semaine pour une chambre simple et de \$18.00, par personne, par semaine, pour une chambre à 2 lits. (Tarif en vigueur au 1er avril 1978; sujet à modification). Pour obtenir une chambre sur le campus, on s'adresse au directeur du Service de logement et des résidences, au Centre social. Tél. (819) 565-5493. Un dépôt de \$10.00 est exigé.

REPAS — Pour les repas, on trouve sur le campus plusieurs endroits susceptibles de satisfaire tous les goûts et toutes les bourses: une cafétéria d'une capacité totale de près de 1,000 places, la salle à dîner Le Sommet, un casse-croûte au Pavillon central, le restaurant L'Entrecôte (125 places) et le bar salon situés à la Résidence universitaire, le casse-croûte L'Antre II (300 sièges) situé au sous-sol du Centre social; enfin quelques 70 distributeurs automatiques disséminés dans les résidences et les facultés offrent un choix varié d'aliments, boissons gazeuses, friandises, cigarettes, etc.

DIVERS — On peut également se procurer un grand nombre d'articles d'usage courant au magasin coopératif des étudiants (COOP), situé au Centre social, où sont d'ailleurs logés les divers services aux étudiants, le secrétariat de L'AFEUS (Association fédérative des étudiants de l'Université de Sherbrooke), la chapelle, la banque, le coiffeur, etc.

1. PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE (grade: B.Ed.)

Le programme de baccalauréat en enseignement élémentaire est conçu pour préparer à l'enseignement multidisciplinaire. Il tient compte de l'adulte qui se forme et de l'enfant à guider plus tard.

L'étude des règlements et des programmes du Ministère de l'éducation assure une meilleure intégration dans le milieu scolaire. L'utilisation d'un matériel didactique abondant permet à l'étudiant de se familiariser avec les moyens concrets d'enseignement. Le contact fréquent avec le milieu scolaire, l'observation dans les classes, le travail en atelier favorisent également l'épanouissement du maître en exercice et lui permettent de se rendre compte de ses propres réactions face au groupe scolaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de baccalauréat en enseignement élémentaire (préscolaire et élémentaire 1er cycle: enfants de 5 à 8 ans - élémentaire: enfants de 6 à 12 ans) comprend 90 crédits répartis dans les matières suivantes:

1) 2 matières sur 3 (42 crédits):

Catéchèse	21 crédits
Français	21 crédits
Mathématiques	21 crédits

N.B.: La discipline non choisie en 1 doit être prise en 2; cependant, la catéchèse reste facultative.

2) 2 matières (18 crédits) parmi:

Anglais (élémentaire seulement)	9 crédits
Arts et musique	9 crédits
Catéchèse	9 crédits
Education corporelle	9 crédits
Français	9 crédits
Mathématiques	9 crédits
Sciences à l'élémentaire	9 crédits
Sciences humaines à l'élémentaire	9 crédits

3) Pédagogie (24 crédits)

4) Stages (6 crédits)

N.B.: On accorde généralement, aux titulaires d'un brevet d'enseignement, des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stages.

L'étudiant admis au programme de baccalauréat en enseignement élémentaire est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui constituent ce programme.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admissibles au programme du baccalauréat en enseignement élémentaire ceux qui possèdent un baccalauréat ès arts, un diplôme d'études collégiales (DEC), un baccalauréat en pédagogie, ou un brevet d'enseignement.

PROGRAMME DETAILLE DES DISCIPLINES

1) DISCIPLINES OBLIGATOIRES

CATECHESE (21 crédits)*	
CAT 1373	Eglise
CAT 1473	Education de la foi à l'élémentaire
CAT 1773	Développement religieux de la personne
CAT 2073	Initiation sacramentelle
CAT 3173	Projet évangélique de Jésus
CAT 3573	Bible et catéchèse

CAT 2673	Eveil religieux (prés. et élém. 1er cycle)
CAT 2773	Attitudes chrétiennes fondamentales (élémentaire)

* Il est recommandé d'entreprendre ce sujet par les cours 1773 et 3173 et de le terminer par 1473

FRANCAIS (21 crédits)	
FRA 1103	Littérature à l'élémentaire
FRA 2413	Expression créatrice
FRA 3703	Littérature pour enfants
FRA 3803	Objectifs et didactique de l'enseignement du français
FRA 4033	Le français écrit
FRA 4043	Le français oral
FRA 3903	Formation méthodologique (prés. et élém. 1er cycle)
FRA 3933	Formation méthodologique (élémentaire)

MATHEMATIQUES (21 crédits)*	
MAT 1803	Ensembles et logique
MAT 1813	Relations et fonctions
MAT 1863	Géométrie I
MAT 2843	Arithmétique
MAT 2853	Probabilités et statistiques
MAT 3823	Algèbre
MAT 3833	Séminaire (prés. et élém. 1er cycle)
MAT 3843	Séminaire (élémentaire)

* Ces cours doivent être suivis dans l'ordre

2) DISCIPLINES FACULTATIVES

ANGLAIS (9 crédits)	
ANG 1503	La linguistique et l'enseignement de l'anglais comme langue seconde à l'élémentaire
ANG 1603	Objectifs et didactique de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde à l'élémentaire
ANG 1703	Le matériel didactique à l'élémentaire

CATECHESE (9 crédits) *	
CAT 1473	Education de la foi à l'élémentaire
CAT 3173	Projet évangélique de Jésus
CAT 2673	Eveil religieux à la maternelle (prés. et élém. 1er cycle)
CAT 2773	Attitudes chrétiennes fondamentales (élémentaire)

* Suivre ces cours dans l'ordre: 3173, 2673 ou 2773 et 1473

ARTS ET MUSIQUE (9 crédits)

DID 2683 Expression plastique
DID 2783 Expression musicale
DID 2883 Pédagogie artistique et musicale

EDUCATION PHYSIQUE (9 crédits)

EPH 3013 Introduction à l'éducation physique à l'élémentaire
EPH 3023 L'apprentissage du mouvement chez l'enfant (présc. et élém. 1er cycle)
EPH 3033 Situations d'apprentissage en éducation physique (présc. et élém. 1er cycle)
EPH 3043 Eléments de programmation en éducation physique (élémentaire)
EPH 3053 Situations d'apprentissage en éducation physique (élémentaire)

FRANCAIS (9 crédits)

FRA 3703 Littérature pour enfants
FRA 3803 Objectifs et didactique de l'enseignement du français
FRA 3903 Formation méthodologique (présc. et élém. 1er cycle)
FRA 3933 Formation méthodologique (élémentaire)

MATHEMATIQUES (9 crédits)

MAT 1873 Activités mathématiques I
MAT 2873 Activités mathématiques II
MAT 3873 Activités mathématiques III

SCIENCES A L'ELEMENTAIRE (9 crédits)

SCI 0103 Développement de l'esprit scientifique
SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences
SCI 0303 Etude des démarches intellectuelles scientifiques

SCIENCES HUMAINES A L'ELEMENTAIRE (9 crédits)

SHE 1103 Sciences humaines à l'élémentaire I
SHE 2203 Sciences humaines à l'élémentaire II
SHE 2303 Sciences humaines à l'élémentaire III

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT À L'ENFANCE INADAPTÉE (grade: B.Ed.)

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de préparer des enseignants à faire face à la multiplicité des problèmes d'apprentissage et d'adaptation des enfants en difficulté dans le milieu scolaire.

Soulignons ici que 5 domaines d'objectifs et d'activités sont de plus en plus reconnus comme devant être les grands secteurs où s'exerce l'enseignement à l'enfance inadaptée. Ce sont:

1. les activités d'éveil aux réalités humaines et sociales,
2. les activités d'éveil scientifique et mathématique,
3. les activités d'expression et de communication,
4. les activités d'expression corporelle,
5. les activités d'atelier.

CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

Après avoir posé le problème de l'inadaptation d'une façon globale, le programme s'attaque aux problèmes particuliers en fonction des familles de clientèles scolaires suivantes:

- famille des déficiences mentales,
- famille des troubles d'apprentissage,
- famille des handicaps physiques et sensoriels
- famille des perturbations socio-affectives

Le programme comporte des cours et des expériences pratiques qui aideront le candidat à:

- a) comprendre les différences individuelles de l'enfant;
- b) évaluer ses difficultés d'adaptation (identification et correction).

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour les futurs maîtres: le DEC ou l'équivalent et la réussite de l'examen d'admission. (Pour ces candidats, le programme est de 90 crédits).

Pour les maîtres en exercice: être en fonction d'enseignement dans ce secteur, posséder un permis ou un brevet d'enseignement, réussir l'examen d'admission (exigé dans certains cas), fournir une lettre de recommandation et d'attestation d'enseignement de son employeur. (Des équivalences sont accordées après étude du dossier du candidat).

EQUIVALENCES

On accorde généralement aux détenteurs d'un brevet d'enseignement des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'études est constitué d'environ 30 cours et comporte 90 crédits. Il comprend les 3 éléments suivants:

pédagogie: 54 crédits

stages: 6 crédits

disciplines et didactique: 30 crédits

DETAILS DU PROGRAMME

A - PEDAGOGIE, DISCIPLINES ET DIDACTIQUE (84 crédits)

Le programme est structuré autour des 4 sujets suivants:

- 1) l'acculturation et le développement de la personnalité du maître;
- 2) l'enfant et son éducation (selon le niveau d'enseignement);

- 3) l'inadaptation et la réponse de l'école;
4) la pédagogie auprès des familles d'inadaptation.

PHASE 1 - L'acculturation et le développement de la personnalité du maître (9 crédits)

PED 1373 Psychologie de l'apprentissage
PED 1423 Animation du groupe scolaire
PED 2923 Système scolaire québécois

PHASE 2 - L'enfant et son éducation (42 crédits)

Elémentaire	Secondaire*
COURS OBLIGATOIRES (36 crédits)	COURS OBLIGATOIRES (42 crédits)
<p>a) L'enfant et son développement</p> <p>PED 1303 Psychologie du développement humain I</p> <p>PED 1313 Psychologie du développement humain II</p> <p>b) L'enfant et son apprentissage</p> <p>DID 2683 Expression plastique</p> <p>DID 2783 Expression musicale</p> <p>EPH 3013 Introduction à l'éducation physique à l'élémentaire</p> <p>EPH 3033 Situations d'apprentissage en éducation physique</p> <p>FRA 3703 Littérature pour enfants</p> <p>FRA 4045 Le français oral</p> <p>MAT 2803 Laboratoire mathématique I</p> <p>MAT 2813 Laboratoire mathématique II</p> <p>c) Instrumentation et techniques en enseignement</p> <p>PED 1323 Stratégies d'intervention pédagogique</p> <p>PED 1333 Instrumentation pédagogique</p>	<p>a) L'enfant et son développement</p> <p>PED 1303 Psychologie du développement humain I</p> <p>PED 1313 Psychologie du développement humain II</p> <p>b) L'enfant et son apprentissage</p> <p>DID 2683 Expression plastique ou</p> <p>DID 2783 Expression musicale</p> <p>EPH 3013 Introduction à l'éducation physique à l'élémentaire</p> <p>EPH 3053 Situations d'apprentissage en éducation physique</p> <p>FRA 1823 Activités d'expression et de communication</p> <p><i>2 cours de français parmi les 3 suivants:</i></p> <p>FRA 2413 Expression créatrice</p> <p>FRA 3703 Littérature pour enfants</p> <p>FRA 4043 Le français oral</p> <p>MAT 1853 Activités d'éveil mathématique</p> <p>SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences</p> <p>c) Formation personnelle et sociale</p> <p>CAT 1773 Développement religieux de la personne</p> <p>CAT 3173 Projet évangélique de Jésus ou</p> <p>SHE 1103 Les sciences humaines à l'élémentaire I</p> <p>SHE 2203 Les sciences humaines à l'élémentaire II</p> <p>d) Instrumentation et techniques en enseignement</p> <p>PED 1323 Stratégies d'intervention pédagogique</p> <p>PED 1333 Instrumentation pédagogique</p>
COURS OPTIONNELS (6 crédits)	
<p>CAT 1473 Education de la foi à l'élémentaire</p> <p>CAT 2673 Eveil religieux ou</p> <p>FRA 2413 Expression créatrice</p> <p>MAT 3873 Activités mathématiques III ou</p> <p>SCI 0103 Développement de l'esprit scientifique</p> <p>SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences ou</p> <p>SHE 1103 Les sciences humaines à l'élémentaire I</p> <p>SHE 2203 Les sciences humaines à l'élémentaire II</p>	<p>* Option réservée aux maîtres en exercice au niveau secondaire.</p>

PHASE 3 - L'inadaptation et la réponse de l'école (21 crédits)

PED 1363 Mesure et évaluation
 PEI 1503 Initiation au diagnostic psycho-pédagogique
 PEI 1513 Fondements de l'orthodidactie
 PEI 1523 Orthodidactie de la lecture, de l'écriture et de l'orthographe
 PEI 1533 Orthodidactie des mathématiques
 PEI 1543 Psychologie de l'inadaptation I
 PEI 1553 Psychologie de l'inadaptation II

PHASE 4 - La pédagogie auprès des familles d'inadaptation (12 crédits)

Pour la présente année, l'étudiant a le choix de l'une des 3 familles d'inadaptation suivantes:

- 1) perturbation socio-affective:
 - PEI 2913 - Etude comparative des grands concepts de la rééducation des mésadaptés socio-affectifs et leurs applications pratiques I
 - PEI 2923 - L'analyse et la modification du comportement: théories et applications I
 - PEI 2933 - Mésadaptation socio-affective II
- 2) déficience mentale:
 - PEI 2943 - La déficience mentale: dynamique du syndrome
 - PEI 2953 - La déficience mentale: stimulation intellectuelle
 - PEI 2963 - Développement intellectuel du déficient mental
- 3) troubles d'apprentissage:
 - PEI 2973 - Troubles d'apprentissage: facteurs et dynamismes
 - PEI 2983 - Modèles d'apprentissage et implications pédagogiques
 - PEI 3023 - Intervention pédagogique en dénombrement flottant

Un cours commun aux 3 familles d'inadaptation:

PEI 3013 - Séminaire de la pratique professionnelle.

B- STAGES (6 crédits)

SEI 2003 et SEI 3003 ou SEI 3006 Stage intensif

L'enseignement étant un art servi par des sciences et pratiqué dans une structure complexe et profonde de relations interpersonnelles, les stages sont conçus de façon à assurer une formation pratique progressive et continue tout au long du cours de formation des maîtres.

Ces stages sont intégrés à l'enseignement reçu à l'Université grâce aux laboratoires faits en milieu scolaire. Ils sont réalisés d'abord auprès des enfants des classes régulières et, ensuite, auprès des différentes familles d'inadaptation.

PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT AVEC MINEURE EN PÉDAGOGIE (grade: B.A. ou B.Sc. selon la majeure)

OBJECTIFS

Le programme des baccalauréats préparant à l'enseignement au secondaire joint, à une formation pédagogique, la formation de base dans une discipline spécifique en vue de favoriser, chez l'étudiant, la synthèse de 2 disciplines de caractères différents.

CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

Le futur maître se spécialisera suffisamment dans sa discipline d'enseignement pour être autonome dans son perfectionnement, pour poursuivre des investigations comme en requerra son travail professionnel et pour travailler en groupe avec ses confrères. De plus, le programme prévoit un contact avec le fonctionnement des structures scolaires, avec la réalité de la classe et de la personnalité de l'élève et une sensibilisation à l'animation d'un groupe vers la découverte.

Comme il sera toujours impossible de faire de l'enseignant un spécialiste de tous les problèmes humains que présente l'éducation, on l'éveillera aux problèmes de la psychologie, de la sociologie, de la pédagogie afin qu'il sache recourir aux services des autres spécialistes de son milieu: psychologues, travailleurs sociaux, conseillers d'orientation, autres collègues.

STRUCTURE DES PROGRAMMES

Le programme comporte 90 crédits, distribués de la façon suivante:

majeure: 54 crédits dans une discipline de base
6 crédits de didactique
mineure: 24 crédits de pédagogie
6 crédits de stages

PROGRAMMES OFFERTS

(majeure: anglais - mineure: pédagogie)
(majeure: français - mineure: pédagogie)
(majeure: géographie - mineure: pédagogie)
(majeure: histoire - mineure: pédagogie)
(majeure: sciences religieuses - mineure: pédagogie)
(majeure: biologie - mineure: pédagogie)
(majeure: chimie - mineure: pédagogie)
(majeure: mathématiques - mineure: pédagogie)
(majeure: physique - mineure: pédagogie)

L'étudiant admis à l'un de ces programmes, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui le composent.

CONDITIONS D'ADMISSION

a) TITULAIRES D'UN B.A. OU D'UN DEC

Les conditions d'admission à un programme de formation des maîtres pour le secondaire sont celles des facultés qui enseignent la majeure. De façon générale, ceux qui ont un baccalauréat ès arts ou un diplôme d'études collégiales (DEC) sont admissibles à ces programmes à la condition qu'ils aient réussi, au collégial, les cours qui constituent le profil d'entrée de la faculté choisie. Ces conditions d'admission sont décrites dans les annuaires des facultés et dans celui des cégeps.

b) TITULAIRES D'UN BREVET OU D'UN BACCALAUREAT EN PEDAGOGIE.

Admission aux programmes des Faculté des arts et de théologie.

Les titulaires d'un brevet ou du baccalauréat en pédagogie sont admissibles direct- aux programmes de la Faculté des arts et à ceux de la Faculté de théologie.

Admission aux programmes de La Faculté des sciences.

Pour être admis à un programme de sciences, les titulaires d'un brevet ou d'un baccalauréat en pédagogie devront suivre, s'ils ne l'ont déjà fait, les cours prérequis suivants de niveau collégial:

a) pour être admis en mathématiques:
MAT 101, 103, 105, 203*

b) pour être admis en chimie:
MAT 101, 103, 105, 203
CHM 101, 201
PHY 101, (201 ou 301)
BIO 301 ou 921

c) pour être admis en physique:
MAT 103, 105, 203
PHY 101, 201, 301
CHM 101, 201
BIO 301 ou 921

d) pour être admis en biologie:
CHM 101, 201
BIO de préférence 301, sinon 921**
MAT 103, 105, 203
PHY 101, (201 ou 301)

* Ceux qui enseignent les mathématiques au secondaire sont exemptés de MAT 101.

** Ceux qui enseignent les sciences biologiques au secondaire sont exemptés du cours de biologie.

Le succès aux examens sanctionnant ces cours établira l'admissibilité du candidat.

Il est recommandé, à ceux qui veulent se prévaloir de ces allègements aux conditions normales d'admission aux programmes de la Faculté des sciences, de prendre ces cours prérequis en un laps de temps aussi bref que possible. Ces conditions d'admission ne s'appliqueront qu'aux candidats à un grade d'enseignement et sont valables tant au moment de la première inscription qu'au moment des réinscriptions subséquentes.

EQUIVALENCES

On accorde généralement aux détenteurs d'un brevet d'enseignement des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stages.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL (grade: B.A.)

Le programme de baccalauréat général comporte une concentration de 30 crédits dans la discipline principale et 60 crédits dans au moins 3 (au plus 5) autres disciplines. Pour composer ces 60 crédits, on ne peut prendre moins de 6 crédits et plus de 24 crédits dans une même discipline.

Le baccalauréat général peut être composé, soit de 3 mineures ou certificats autorisés, soit de 2 mineures ou certificats autorisés et d'au moins 2 autres disciplines à raison d'au moins 12 crédits dans chacune d'elles.

N.B.: L'étudiant admis à ce programme, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Faculté des arts pour connaître le détail des cours qui le composent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent.

BACCALAURÉAT DE SPÉCIALITÉ

L'étudiant admis à l'un de ces programmes, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Faculté des arts pour connaître le détail des cours qui le composent.

BACCALAURÉAT EN ÉTUDES ANGLAISES (grade: B.A.)

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) Être titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent;
- b) avoir atteint, en anglais, la formation équivalente à 2 cours de niveau collégial.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

1. Baccalauréat spécialisé (études anglaises)
2. Baccalauréat
(majeure: études anglaises - mineure: autre discipline)
3. Baccalauréat
(majeure: autre discipline - mineure: études anglaises)

BACCALAURÉAT EN ÉTUDES FRANÇAISES (grade: B.A.)

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) Être titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent;
- b) avoir atteint, en français, la formation équivalente à 2 cours de niveau collégial.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

1. Baccalauréat spécialisé
champs d'études: 1) études littéraires
2) linguistique
3) théâtre
4) rédaction-recherche
2. Baccalauréat
(majeure: études françaises - mineure: autre discipline)
3. Baccalauréat
(majeure: autre discipline - mineure: études françaises)

BACCALAURÉAT EN GÉOGRAPHIE (grade: B.Sc.)

CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME

Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales) ou d'un diplôme équivalent.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir participé à 2 camps de travail;
- c) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

1. Baccalauréat spécialisé (géographie)
2. Baccalauréat
(majeure: géographie - mineure: autre discipline)
3. Baccalauréat
(majeure: autre discipline - mineure: géographie)

BACCALAURÉAT EN HISTOIRE (grade: B.A.)

CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME

Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) avoir terminé la scolarité, qui est de 90 crédits;
- b) avoir remis tous les travaux requis par les professeurs;
- c) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

1. Baccalauréat spécialisé (histoire)
2. Baccalauréat
(majeure: histoire - mineure: autre discipline)
3. Baccalauréat
(majeure: autre discipline - mineure: histoire)

BACCALAURÉAT EN SERVICE SOCIAL (grade: B. Serv. Soc.)

Les études de premier cycle du programme de baccalauréat en service social visent à fournir les méthodes de base dont le travailleur social a besoin pour effectuer une intervention efficace vers la prévention et la solution des problèmes sociaux. Elles préparent aussi l'étudiant à promouvoir le développement social. L'étudiant qui a complété avec succès le programme de baccalauréat en service social est autorisé à être admis dans la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec et, conséquemment, à porter le titre de "travailleur social professionnel". Le nouveau programme, en application depuis l'année 1975 - 1976, a été conçu à partir de 2 axes majeurs: domaines de pratique (famille-enfance, aspects sociaux de la vie économique, aspects sociaux de l'éducation et lieux communautaires) et action professionnelle (au bénéfice des micro-systèmes et au bénéfice des méso-systèmes). Ce programme se poursuivra selon 2 formules, l'une à temps complet, l'autre à temps partiel. Au temps complet, les stages pratiques seront organisés, de façon concomitante en 2e année et sous la forme de stage bloc au niveau de la 3e année.

CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME

Être titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'une formation ou d'une expérience jugée équivalente.

DATE LIMITE POUR DEMANDE D'ADMISSION

Toute demande d'admission à temps partiel à ce programme devra parvenir au Bureau du registraire au plus tard le 1er mai.

CONDITION D'OBTENTION DU GRADE

- a) avoir complété la scolarité de 78 crédits pour les activités pédagogiques:
- b) avoir rempli les exigences des stages de formation pratique pour une valeur de 24 crédits.

II. PROGRAMMES DE CERTIFICATS

OBJECTIFS

Dans le but de favoriser l'accès de l'étudiant adulte à l'Université, la DGEF a mis au point, au cours des récentes années, un programme souple et mieux adapté aux besoins de cette clientèle: le certificat. Le certificat est un programme bref et ad hoc que l'étudiant adulte peut facilement situer dans la continuité de son travail en tant qu'activité à temps partiel corollaire ou complémentaire de son activité à plein temps.

DEFINITION

Le certificat est un document attestant la réussite d'un programme d'études universitaires de 30 crédits équivalant à une année d'études universitaires et pouvant éventuellement constituer une partie du programme d'un grade.

Par son programme repensé et le plus souvent interdisciplinaire, le certificat rejoint plus spécifiquement les besoins de formation de l'adulte; par sa relative brièveté, il rapproche le terme et le couronnement d'un effort de perfectionnement souvent onéreux; par le caractère officiel de son attestation, il qualifie le travailleur et lui fournit un titre négociable sur le marché du travail.

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

Pour être admis à un certificat, il faut posséder 13 années de scolarité ou une formation jugée équivalente. Selon les caractéristiques propres à chaque certificat, d'autres conditions peuvent s'ajouter.

DUREE DE LA SCOLARITE DU PROGRAMME.

En outre, afin d'assurer la cohérence nécessaire dans la poursuite du programme, l'étudiant doit acquérir les 30 crédits prévus dans l'intervalle maximum de 3 années.

PARTICULARITES D'ADMISSION

En général, les nouvelles admissions aux certificats se font pour le trimestre de septembre, sauf au certificat de psychologie des relations humaines où on accepte aussi de nouveaux étudiants pour janvier, de même qu'au CAPES et au certificat de culture religieuse et de formation chrétienne où de nouveaux étudiants sont admis à chaque trimestre.

Les demandes d'admission au certificat de service social doivent parvenir au Bureau du registraire avant le 1er mai.

REMARQUES PARTICULIERES

1. L'étudiant doit remplir une formule de demande d'admission pour chaque certificat auquel il veut s'inscrire.
2. L'Université ne s'engage à offrir le programme d'un certificat que s'il réunit le minimum d'inscriptions jugé satisfaisant par le DGEF.
3. Une fois le programme officiellement lancé, l'Université s'engage à offrir au moins une fois les cours nécessaires à l'obtention d'un certificat. Mais elle ne s'engage pas à présenter le programme de nouveau.
4. L'Université se réserve aussi le droit de modifier sans préavis le titre, le contenu et l'ordonnance des cours prévus au programme de chaque certificat.
5. L'Université ne s'engage pas à conférer automatiquement le 1er grade universitaire (baccalauréat) à celui qui aurait réussi 3 certificats.

Cependant, depuis septembre 1974, l'Université de Sherbrooke adopte le principe que 3 certificats suivis à temps partiel puissent constituer un programme de 1er cycle dont la nature dépendra du contenu des 3 certificats; actuellement les regroupements suivants sont autorisés comme pouvant constituer un programme de baccalauréat général:

a) les 3 certificats suivants:

- certificat de traduction
- certificat de service social
- certificat de psychologie des relations humaines

ou

b) 2 des certificats énumérés en a) et l'un des certificats d'administration (cf. chapitre suivant "Administration des affaires"), à l'exception du certificat de comptabilité intermédiaire.

ou

c) le certificat de comptabilité financière ou le certificat de comptabilité de gestion, plus le certificat de comptabilité intermédiaire et un des certificats énumérés en a).

LISTE DES CERTIFICATS

Les certificats dont il est question dans ce chapitre sont des certificats remis au terme d'études générales ou professionnelles. Ce sont:

- certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES)
- certificat d'expression artistique (CEA)
- certificat de culture religieuse et de formation chrétienne (CFC)
- certificat de gérontologie (GER)
- certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC)
- certificat de perfectionnement en enseignement du français à l'élémentaire (CPEFE)
- certificat de perfectionnement en enseignement du français au secondaire (CPEFS)
- certificat de psychologie des relations humaines (CPRH)
- certificat de service social (CSS)

N.B. Les certificats d'administration sont décrits au chapitre suivant.

CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CAPES)

L'Université offre, aux titulaires d'un 1er grade universitaire qui n'ont pas de formation pédagogique, un programme qui les prépare à l'enseignement au niveau secondaire. Ces études sont sanctionnées par le certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme du CAPES comporte les éléments suivants:

- pédagogie:	24 crédits
- didactique:	6 crédits
- stages:	6 crédits

L'étudiant admis à ce programme, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui le composent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis au CAPES les étudiants qui ont terminé au moins les 2/3 d'un programme universitaire de 1er cycle qui ne comporte pas de formation en pédagogie. Le CAPES ne sera pas remis avant l'obtention du diplôme de 1er cycle.

CERTIFICAT D'EXPRESSION ARTISTIQUE (CEA)

Directeur: Mimi DUPUIS

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Dans un monde saturé d'une surabondance de "choses toutes faites", le besoin de créer se fait, par réaction, sentir d'une façon plus impérieuse chez un nombre croissant d'individus.

D'un intérêt général, ce programme a pour objectif d'amener des adultes à développer un goût pour les arts. Pour ce faire, le Certificat offre aux étudiants la possibilité de s'initier à des formes d'expression dans le domaine des arts plastiques et visuels.

Le choix des cours offerts est varié, les options sont multiples afin de permettre à chacun de développer ses aptitudes.

Le Certificat désire également ouvrir les étudiants à une appréciation et une critique des oeuvres d'art, par le truchement de cours portant sur des aspects d'histoire de l'Art et des Civilisations.

Les animateurs responsables de chacune des disciplines au programme sont eux-mêmes des artistes de métier dont la tâche consiste, par la théorie et surtout la pratique, à aider l'étudiant à déceler les dispositions et les particularités qui lui sont propres et à s'exprimer plus librement.

Ces cours apportent à ceux qui les suivent, et plus particulièrement aux enseignants en exercice, une formation valable qui peut les aider à mener à bien certaines activités artistiques conformes à leurs goûts et à leurs besoins.

La méthode pédagogique utilisée est celle d'ateliers où chaque étudiant est directement impliqué dans la forme d'expression qu'il a choisi. Ainsi la pratique et la théorie se rejoignent et se complètent. Signalons que chaque étudiant est suivi personnellement par l'animateur.

La responsabilité administrative de ce programme a été confiée à la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP) qui en assure l'encadrement par l'intermédiaire d'un comité spécial.

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

Etre titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales) ou posséder une formation jugée équivalente.

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- a) avoir suivi et réussi les cours;
- b) avoir satisfait aux Règlements pédagogiques et généraux de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

ORGANISATION DES ATELIERS

Les ateliers débutent vers la fin de septembre pour se terminer vers la fin de mai de l'année suivante. Chaque atelier (2 cours de 3 crédits) comprend 90 heures réparties sur 30 semaines à raison de 3 heures par semaine. Pour plus de renseignements on consultera l'horaire trimestriel de la DGEP.

Le participant peut s'inscrire à plusieurs ateliers à la fois, s'il le désire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme de 30 crédits comporte 9 crédits obligatoires, un minimum de 18 crédits dans une même "concentration" ou famille et un maximum de 3 crédits au choix pouvant être pris dans l'un ou l'autre programme de l'Université pourvu qu'il soit du domaine des Arts. Les niveaux III et IV de chaque médium, de même qu'un deuxième cours d'histoire de l'Art pourront être offerts dès qu'un nombre suffisant d'étudiants (environ 10) seront prêts à s'y inscrire.

COURS OBLIGATOIRES

CEA 1013	Initiation à la création artistique	3 crédits
CEA 1293	Projet de création artistique	3 crédits
CEA 2013	Histoire de l'art et des civilisations	3 crédits

COURS A OPTIONS

- Famille arts visuels

CEA 1213	Photographie I	3 crédits
CEA 1223	Photographie II	3 crédits

CEA 1253	Audio-visuel I	3 crédits
CEA 1263	Audio-visuel II	3 crédits

- Famille arts plastiques

CEA 1613	Organisation picturale I	3 crédits
CEA 1623	Organisation picturale II	3 crédits

CEA 1713	Organisation spatiale I	3 crédits
CEA 1723	Organisation spatiale II	3 crédits

CEA 1753	Dessin I	3 crédits
CEA 1763	Dessin II	3 crédits

- Famille métiers d'arts

CEA 1113	Céramique I	3 crédits
CEA 1123	Céramique II	3 crédits

CEA 1413	Emaux I	3 crédits
CEA 1423	Emaux II	3 crédits

CEA 1653	Arts graphiques I	3 crédits
CEA 1663	Arts graphiques II	3 crédits

CEA 1933	Tapisserie I	3 crédits
CEA 1943	Tapisserie II	3 crédits

CERTIFICAT DE CULTURE RELIGIEUSE ET DE FORMATION CHRÉTIENNE (CFC)

Coordonnateur: Marie GRATTON-BOUCHER

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Le programme du certificat de culture religieuse et de formation chrétienne s'adresse principalement aux agents pastoraux, aux animateurs de mouvements de spiritualité, aux animateurs de pastorale à l'élémentaire et au secondaire, aux professeurs d'enseignement religieux et de culture religieuse ainsi qu'aux personnes qui cherchent à améliorer leur formation chrétienne ou à parfaire leur culture religieuse.

Ceux qui sont déjà engagés dans l'action pastorale, dans l'enseignement ou dans l'animation de groupes trouveront dans ce programme des éléments d'évaluation de leur action dans un domaine que la complexité des problèmes actuels a rendu vaste et difficile à explorer.

Conçu de façon à fournir à l'étudiant une première initiation aux données de base de la foi (culture religieuse) et à répondre aux besoins personnels qu'il ressent au cours de son cheminement spirituel (formation chrétienne), le programme vise essentiellement à transmettre une formation et une information qui permettent de répondre aux multiples questions que se posent les croyants d'aujourd'hui.

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- a) avoir suivi et réussi les cours;
- b) avoir satisfait aux Règlements pédagogiques et généraux de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La structure du programme se caractérise par sa polyvalence et sa souplesse, que justifie d'ailleurs la diversité de la clientèle. En d'autres termes, l'éventail des cours offerts (exégèse, pastorale, sciences humaines des religions, spiritualité, théologie) favorise à la fois la formation intellectuelle des candidats et leurs diverses orientations personnelles.

La liste actuelle comporte les cours suivants:

CFC 1503	Les évangiles synoptiques
CFC 1513	Croire aujourd'hui un héritage et un projet
CFC 1523	Qui est Jésus-Christ?
CFC 1533	Foi, bonheur et liberté
CFC 1553	Spiritualité
CFC 1593	Les ministères de l'Eglise
CFC 1603	En route vers Jésus
CFC 1693	Signes et symboles en catéchèse
CFC 1743	Eglise
CFC 1783	Psychologie religieuse
CFC 1873	Évangélisation et communication
CFC 1893	La pastorale du baptême

Mais cette liste n'est pas exhaustive et d'autres cours pourront être ajoutés selon les demandes de la clientèle.

CERTIFICAT DE GÉRONTOLOGIE (GER)

Directeur: N...

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Le programme du certificat de gérontologie s'adresse aux différents intervenants, techniciens en assistance sociale et bacheliers en service social, professionnels de la santé, administrateurs, psychologues, animateurs, agents de pastorale, etc, qui oeuvrent auprès des personnes vieillissantes et/ou âgées et qui souhaitent acquérir une formation spécifique les préparant à intervenir auprès de cette clientèle. Il vise à répondre à ce besoin de formation tant au plan de l'acquisition de connaissances que du développement d'habiletés et d'attitudes.

S'adressant à des techniciens ou à des professionnels qui ont déjà une expérience de travail auprès de personnes vieillissantes et/ou âgées, le programme utilise comme point de départ et comme point d'arrivée de toute démarche d'apprentissage, la situation de travail. Ce sont les besoins du milieu de travail et des étudiants eux-mêmes qui servent de points de référence à l'apprentissage. Aussi, tout au long du programme fait-on appel à la responsabilité des étudiants dans l'élaboration du contenu des activités, d'où l'importance donnée au groupe de discussion comme moyen pédagogique. Enfin, du fait que la pratique professionnelle auprès de personnes vieillissantes et/ou âgées implique une étroite collaboration entre intervenants de différentes disciplines professionnelles, le programme met un fort accent sur l'interdisciplinarité aussi bien au niveau de la composition des équipes de personnes ressources et du contenu des activités, qu'au niveau de la composition de groupes de travail d'étudiants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- a) avoir une expérience de travail d'au moins un an comme technicien ou professionnel auprès de personnes vieillissantes ou âgées.
- b) posséder un diplôme de niveau collégial ou une formation jugée équivalente.

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- a) avoir suivi et réussi les cours;
- b) avoir satisfait aux Règlements pédagogiques et généraux de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 30 crédits et se compose de:

- 1) Un tronc commun de 21 crédits;
- 2) de 3 cours à option de 3 crédits ou de 2 cours à option de 3 crédits et 1 cours au choix de 3 crédits.

LISTE DES ACTIVITES

COURS OBLIGATOIRES

GER 1113	Processus du vieillissement	3 crédits
GER 1123	Interprétation de la recherche en gérontologie	3 crédits
GER 1133	Conséquences et problèmes du vieillissement (Cours prérequis: GER 1113)	3 crédits
GER 1143	Travail d'équipe interdisciplinaire	3 crédits
GER 1156	Intervention interdisciplinaire (Cours prérequis: GER 1143)	6 crédits
GER 1163	Politiques sociales et ressources communautaires	3 crédits

COURS A OPTION

GER 1213	Intervention auprès de collectivités	3 crédits
GER 1223	Anthropologie du vieillissement	3 crédits
GER 1233	Le droit et les personnes âgées	3 crédits
GER 1243	Intervention auprès du mourant	3 crédits
GER 1253	Relation d'aide avec les personnes âgées	3 crédits

COURS AU CHOIX

1 cours choisi dans la banque de cours d'un des programmes de l'Université.

ACTION AUPRÈS DU MILIEU

Afin d'intensifier les relations entre les études et la pratique professionnelle, on organisera des rencontres semestrielles entre d'une part les personnes exerçant des fonctions d'autorité dans les milieux où oeuvrent les étudiants. Ces réunions auront pour objectifs d'informer les responsables sur les impacts prévisibles du cours sur le milieu de travail et de recueillir l'avis des représentants des milieux de travail sur la pertinence des cours par rapport à la pratique ayant cours dans le milieu de travail.

CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CPEC)

Directeur: Marcel RIENDEAU

OBJECTIFS:

- Assister les collèges dans leurs efforts pour répondre aux besoins de perfectionnement des enseignants;
- habiliter les professeurs ou groupes de professeurs à identifier, structurer et répondre eux-mêmes à leurs besoins de perfectionnement par l'acquisition ou la modification d'attitudes, d'habiletés et de connaissances reliées à leur tâche d'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- a) posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent, ou
- b) posséder un diplôme de technicien ou l'équivalent;
- c) être à l'emploi d'un collège.

CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À L'ÉLÉMENTAIRE (CPEFE)

ET

CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU SECONDAIRE (CPEFS)

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Dans le cadre d'un projet gouvernemental - Plan de développement de l'enseignement des langues (Plan DEL), le Ministère de l'Éducation a mis sur pied un "plan de perfectionnement des maîtres de français (PPMF)". Le PPMF vise à l'amélioration de l'enseignement de la langue française au Québec, considérée comme langue maternelle. Toutes les universités québécoises ont été invitées à participer à l'application de ce plan auprès des enseignants du territoire qu'elles desservent.

Désireuse de contribuer à l'amélioration de l'enseignement du français langue maternelle, l'Université de Sherbrooke a répondu à l'invitation du Ministère de l'Éducation. Cette contribution a pris la forme d'un tout nouveau programme.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET PÉDAGOGIE

Les maîtres de français sont eux-mêmes des utilisateurs de la langue qu'ils ont la responsabilité d'enseigner. Considérant cette double dimension de leur tâche, le présent programme vise autant la formation personnelle que la formation professionnelle des enseignants qui s'y engageront.

Axé sur la pratique de l'enseignement et appliqué dans le milieu de travail de ceux pour qui il a été conçu, le programme PPMF-Sherbrooke propose un contenu, une méthodologie, un cheminement et une instrumentation destinés à permettre à chacun

ses stratégies d'enseignement

d'améliorer

et

ses propres attitudes linguistiques

STRUCTURE

La participation au programme s'échelonne sur 3 phases:

- 1) l'identification des besoins (6 crédits)
- 2) l'élaboration de projets (18 crédits)
- 3) l'évaluation par la production de matériel didactique, (6 crédits)

CONDITIONS D'ADMISSION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les conditions d'admission, la sélection des enseignants, les frais de scolarité et de remboursement, les allocations, la reconnaissance pour fins de classification, l'allègement et la compensation financière sont déterminés conformément aux directives du Ministère.

EQUIVALENCES

- 1) Tout détenteur du CPEFS se verra accorder une équivalence globale d'une année (30 crédits) à l'intérieur du programme de baccalauréat (français-pédagogie).
- 2) Tout détenteur du CPEFE se verra accorder une équivalence globale d'une année (30 crédits de français) à l'intérieur du programme de baccalauréat en enseignement élémentaire.
- 3) Tout étudiant inscrit au PPMF, qui aura terminé les 6 premiers crédits de la 1re phase du programme intitulé "L'identification des besoins", se verra reconnaître 6 crédits d'équivalence soit à l'intérieur du programme de baccalauréat en enseignement élémentaire soit à l'intérieur du programme de baccalauréat (français-pédagogie).

CERTIFICAT DE PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES (CPRH)

Coordonnateur: Richard BERGERON

OBJECTIFS

Le programme d'études de ce certificat vise à sensibiliser l'étudiant à la dimension psychologique des relations humaines (relations individuelles et relation de groupe). Il permet d'acquérir des connaissances et des aptitudes qui se révèlent utiles aussi bien dans la vie professionnelle que dans la vie personnelle. Ce certificat ne confère cependant aucun statut professionnel au titulaire.

Il ne s'agit pas d'un cours de culture populaire, mais bien d'une formation complémentaire, ce qui présuppose une formation de base chez l'étudiant. De plus, il n'habilite pas l'étudiant à jouer des rôles de consultant en relations humaines ou à devenir moniteur en dynamique de groupes; tout au plus le sensibilise-t-il à quelques dimensions des relations humaines et de la vie en groupe, lui permettant d'en connaître, au plan théorique, certains phénomènes et, au plan expérimentiel, de s'éprouver lui-même en situation. En outre, en aucun cas, il ne peut remplacer une psychothérapie personnelle. Enfin, il n'est en aucune façon une voie d'accès au Département de psychologie.

Ce programme d'études apporte surtout un complément de formation en permettant à l'étudiant de se mieux connaître dans son fonctionnement interpersonnel tant au niveau de la tâche qu'au niveau du comportement affectif. Il permet aussi à l'étudiant d'entreprendre une démarche autonome et personnelle d'apprentissage.

Au point de vue pédagogique, une importance toute particulière est accordée à l'aspect pratique de la formation grâce au laboratoire de relations humaines, qui offre la possibilité d'expérimenter des situations concrètes de relations interpersonnelles en accomplissant certaines tâches, certains exercices ou certains travaux pratiques et en vivant certaines situations de groupe plus ou moins structurées. Par ailleurs, une place non moins importante est accordée à l'information théorique donnée sous forme d'exposés, de séminaires ou de discussions.

DUREE DU PROGRAMME

L'étudiant peut prendre au minimum 2 ans et au maximum 3 pour acquérir la formation donnée.

DESCRIPTION DU PROGRAMME (30 crédits)

ACTIVITE OBLIGATOIRE (3 crédits)

PSY 4343 Session d'initiation aux relations humaines

ACTIVITES OPTIONNELLES (27 crédits)

9 activités pédagogiques au choix parmi les suivantes:

a) Activités mettant l'accent sur la dynamique intra-personnelle

PSY 4013 Fondements psychologiques des relations interpersonnelles

PSY 4123 Sensibilisation au développement personnel

* PSY 4233 Créativité et croissance personnelle

* PSY 4283 Sensibilisation au langage corporel

PSY Session en voie d'élaboration

* Exigence préalable PSY 4123

b) Activités mettant l'accent sur l'interaction et les relations interpersonnelles

PSY 4133 Sensibilisation aux relations interpersonnelles

PSY 4323 Introduction à la psychologie des attitudes

* PSY 4823 Groupe de formation

* PSY 4833 Vie quotidienne et relation d'aide

* Exigence préalable PSY 4133

c) Activités mettant l'accent sur les phénomènes de groupe

PSY 1133 Entraînement au travail en équipe

PSY 4513 Dimension affective de la vie d'un groupe

* PSY 4623 Entraînement à l'animation I

* PSY 4633 Prise de décision en groupe

* PSY 4723 Entraînement à l'animation II

* PSY 4943 Animation d'un groupe d'action

* Exigence préalable PSY 1133

d) Activités mettant l'accent sur l'organisation

PSY 3733 Psychologie de l'organisation

PSY 4223 Relations humaines en milieu organisé

* PSY 4733 L'exercice de l'autorité et les relations humaines

* PSY 4743 Techniques d'intervention en milieu organisé

* PSY 4843 Démarche par objectifs

* Exigence préalable PSY 4223

e) Activité mettant l'accent sur l'encadrement pédagogique de l'étudiant

PSY 4303 Démarche d'intégration

N.B.: La majorité des activités pédagogiques du certificat sont contingentées.

D'une façon générale, les étudiants seront constitués en groupe selon l'ordre d'inscription en tenant compte des priorités suivantes:

a) les étudiants du Certificat en psychologie des relations humaines en privilégiant ceux qui en sont à leur dernière année;

b) les étudiants admis dans un autre programme administré par la DGEF;

c) les étudiants réguliers de l'Université;

d) les étudiants libres.

CONDITIONS D'ADMISSION

a) posséder 13 années de scolarité ou études et expérience jugées équivalentes;

b) satisfaire aux exigences de la sélection.

ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

L'étudiant a la responsabilité de fixer son rythme d'inscription aux activités pédagogiques. Cependant, il devra avoir complété le programme de 30 crédits environ 3 ans après son admission. (La DGEF ne s'engage pas à offrir le programme à nouveau).

La majorité des activités pédagogiques sont offertes en sessions intensives durant les fins de semaine (3 fins de semaine de 15 heures, par activité pédagogique de 3 crédits). Certaines activités pédagogiques sont présentées le soir à raison de 3 heures par semaine, de 19 heures à 22 heures.

Toute activité qui ne réunit pas le nombre requis d'inscriptions sera annulée.

CERTIFICAT DE SERVICE SOCIAL (CSS)

Coordonnateur: André EGLI

OBJECTIFS ET METHODES

Première étape d'un programme de baccalauréat qui compte 102 crédits (78 académiques et 24 de travail professionnel supervisé), le certificat fait donc partie des études de 1er cycle qui visent à fournir les méthodes de base dont le travailleur social a besoin pour effectuer une intervention efficace vers la prévention et la solution des problèmes sociaux. Elles visent aussi à préparer l'étudiant à promouvoir le développement social.

La méthode utilisée au cours des sessions variera selon les objectifs de chaque cours.

Les participants y travailleront soit en équipe, soit individuellement à partir de thèmes choisis ou de cas concrets.

DESTINATAIRES

Ce certificat s'adresse surtout aux techniciens en assistance sociale et aux praticiens du domaine qui voudraient s'engager dans un processus de mobilité ascendante, ainsi qu'à un certain nombre d'autres personnes qui désireraient amorcer une réorientation professionnelle dans un travail à caractère social. Il est bien évident que ce certificat, à lui seul, ne confère absolument pas à son détenteur une qualification suffisante pour enseigner le service social ou pour agir en tant que travailleur social ou conseiller social. Par contre, l'étudiant qui a complété avec succès le programme de baccalauréat en service social est autorisé à être admis dans la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec et, conséquemment, à porter le titre de "travailleur social professionnel".

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) être titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales) secteur professionnel avec option assistance sociale ou l'équivalent;
- ou
- b) être titulaire d'un DEC secteur général ou professionnel avec option autre que l'assistance sociale, ou posséder une formation jugée équivalente, et avoir au moins 1 an d'expérience jugée pertinente sur le marché du travail;
- ou
- c) avoir complété et réussi son cours secondaire (Sec.V) ou l'équivalent, posséder un minimum de 5 ans d'expérience, de préférence dans le domaine social, et être âgé d'au moins 23 ans.

N.B.: Toute demande qui ne satisfait pas aux conditions d'admission ci-haut mentionnées sera soumise à un comité ad hoc.

PROGRAMME

10 cours (30 crédits)

SES 1113	Introduction au service social	SES 1173	Politiques sociales II
SES 1123	Méthodologie du travail scientifique	SES 1313	Théories générales pertinentes à la vie familiale
SES 1133	Etude des idéologies I	ou	
SES 1143	Politiques sociales I	SES 1413	Théories générales pertinentes à la vie économique
SES 1153	Etude des idéologies II	SES 1713	Intervention micro-systèmes I
SES 1923	Analyse sociologique	,ou	
		SES 1813	Intervention méso-systèmes I
		SES 2973	Analyse politique

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) avoir suivi et réussi les 30 premiers crédits du programme;
- b) avoir satisfait à tous les règlements pédagogiques et généraux imposés par le programme et par la DGEP.

III PROGRAMMES DE CERTIFICATS
EN
ADMINISTRATION DES AFFAIRES

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

À l'intérieur des cours d'administration des affaires, les étudiants se répartissent comme suit:

- 1) les étudiants qui, grâce à une préparation suffisante, sont admis à suivre l'un ou l'autre des programmes d'études suggérés en vue d'obtenir un certificat;
- 2) les étudiants inscrits à un ou plusieurs cours faisant partie de l'un ou l'autre des programmes d'études offerts (étudiants libres). Ces étudiants, qui ne recherchent pas un certificat ou ne peuvent s'inscrire à un programme d'études, souhaitent cependant accroître leurs connaissances sur un ou plusieurs sujets. Ils doivent se présenter aux examens;
- 3) les candidats des associations professionnelles suivantes:
 - La Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec (CGA)
 - la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec (RIA)
 - l'Institut des banquiers canadiens (IBC)

Ces étudiants peuvent, s'ils sont admissibles à l'Université et à l'une ou l'autre des associations, postuler simultanément le certificat de leur choix et l'affiliation à l'association visée.

On doit prendre note que ces associations sont des organismes, distincts et qu'elles ont leurs propres règlements. On trouvera à la fin de cette brochure les renseignements essentiels sur ces associations. Pour obtenir plus de détails, on n'a qu'à s'adresser au secrétariat de chacune d'elles.

L'ADMISSION / conditions

Candidats aux certificats

Les candidats qui désirent être admis à un programme d'études conduisant à l'obtention d'un certificat doivent:

Posséder une 13^e année de scolarité ou une formation jugée équivalente;

Les candidats qui ne remplissent pas la condition ci-dessus mentionnée peuvent cependant être admis si, après examen de leur dossier (études, cours complémentaires, expérience pratique), ils sont jugés aptes à suivre les cours conduisant aux certificats postulés.

Etudiants libres

L'Université de Sherbrooke n'exige pas de diplôme des candidats qui désirent s'inscrire à un ou à des cours faisant partie de ses programmes d'études. Toutefois, pour tirer profit des cours, il faut généralement avoir terminé l'équivalent d'une 13^e année. De plus, pour être admis à certains cours, on doit posséder des connaissances techniques particulières. Avant de soumettre sa demande d'admission, on doit donc s'assurer des exigences du cours auquel on veut s'inscrire.

Candidats aux associations professionnelles

Chaque association a ses propres conditions d'admission, qui peuvent d'ailleurs différer de celles de l'Université de Sherbrooke. On doit donc s'assurer d'être admis comme membre-étudiant de ces organismes avant d'entreprendre les études conduisant à l'admission dans ces associations.

LISTE DES CERTIFICATS

CERTIFICAT D'ADMINISTRATION GENERALE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

1re année.

COM 5003 Comptabilité et contrôle
 GRH 1003 Principes d'administration
 GRH 1103 Science du comportement
 GRH 1403 Aspects légaux des affaires

2e année

FEC 1003 Finance I (COM 5003)
 GRH 1203 Gestion du personnel (GRH 1003)
 GRH 2103 Dynamique des organisations (GRH 1003, GRH 1103)
 MAR 1003 Marketing

3e année

GRH 4003 Politique générale de l'entreprise (cours terminal)
 GRH 4013 Développement organisationnel et formation des cadres (GRH 2103)

CERTIFICAT DE COMPTABILITE INTERMEDIAIRE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

1re année

COM 1003 Comptabilité I (financière)
 COM 2003 Comptabilité II (cycle comptable) (COM 1003)
 GRH 1003 Principes d'administration
 GRH 1403 Aspects légaux des affaires

2e année

COM 2013 Comptabilité III (COM 2003, GRH 1403)
 COM 2403 Prix de revient I (COM 2003)
 FEC 1013 Raisonnement économique
 FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise

3e année

MQG 1103 Analyse statistique
 MQG 1303 Informatique I

NOTE EXPLICATIVE

L'étudiant qui a l'intention de s'affilier à l'une ou l'autre des 2 associations professionnelles suivantes: C.G.A. ou R.I.A. doit choisir le certificat comptabilité financière ou comptabilité de gestion selon le cas (voir les certificats suivants).

Dans l'un et l'autre cas, l'étudiant doit d'abord posséder le certificat de comptabilité intermédiaire (ci-dessus), ou le DEC option finance.

CERTIFICAT DE COMPTABILITE FINANCIERE (C.G.A.) (1)

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis).

1re année

COM 2023 Comptabilité IV
COM 3103 Vérification fondamentale
COM 4103 Vérification avancée (COM 3103)
FEC 1003 Finance I

2e année

COM 1203 Planification fiscale (COM 2023, COM 2203)
COM 2203 Législation fiscale
COM 3403 Prix de revient II
FEC 2003 Finance II (3)

3e année

COM 3303 Théorie comptable (FEC 2003)
COM 4003 Systèmes d'information comptable (COM 3103) (3)

CERTIFICAT DE COMPTABILITE DE GESTION (R.I.A.) (2)

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis).

1re année

COM 2023 Comptabilité IV
COM 3103 Vérification fondamentale
COM 4103 Vérification avancée (COM 3103)
FEC 1003 Finance I

2e année

COM 1203 Planification fiscale (COM 2023, COM 2203)
COM 2203 Législation fiscale
COM 3403 Prix de revient II
MQG 1203 Recherche opérationnelle I (3)

3e année

COM 4003 Systèmes d'information comptable (COM 3103) (3)
COM 7513 Gestion prévisionnelle et contrôlée

1. L'étudiant qui se présente aux examens du C.G.A. devra, en plus, suivre le cours FEC 1003 Mathématiques financières. Les examens du C.G.A. porteront, à partir de l'année 1978-1979, sur les 4 sujets suivants: comptabilité, vérification, fiscalité et finance.
2. L'étudiant qui se présente aux examens du R.I.A. devra, en plus, suivre les cours suivants: FEC 1883 Mathématiques financières - RED 1003 Rédaction de rapports-GRH 1103 Science du comportement.
3. Ce cours est offert à tous les 2 ans seulement.

CERTIFICAT DE FINANCE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

a) Partie générale

Cours obligatoires (12 crédits)

COM 1003 Comptabilité I (financière)

COM 1013 Contrôle (COM 1003)

GRH 1003 Principes d'administration

MQG 1103 Analyse statistique

Cours optionnels (6 crédits)

2 cours parmi la liste des cours offerts. (Voir horaire des cours en administration des affaires disponible sur demande à la DGEP).

b) Partie spécialisation

Cours obligatoire (3 crédits)

FEC 1003 Finance I (COM 1013)

Cours optionnels (9 crédits)

3 cours parmi les suivants (1):

FEC 2003 Finance II (FEC 1003)

FEC 2013 Gestion du fonds de roulement

FEC 2113 Monnaie et banque (FEC 1003, MQG 1103)

FEC 3003 Principes d'analyse de valeurs mobilières (COM 1003, MQG 1103)

CERTIFICAT DE GESTION BANCAIRE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

Cours obligatoires (21 crédits)

COM 1003 Comptabilité I (financière)

COM 1013 Contrôle (COM 1003)

FEC 1013 Raisonnement économique

FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise

GRH 1003 Principes d'administration

GRH 4003 Politique générale de l'entreprise (cours terminal)

MAR 1003 Marketing

Cours optionnels (9 crédits)

3 cours, au choix, parmi la liste des cours offerts, (Voir horaire des cours en administration des affaires, disponible sur demande à la DGEP).

N.-B. — Le cours IBC 1013 Communication ne peut être reconnu comme cours optionnel.

1. Ces cours seront offerts à tous les 2 ans seulement.

CERTIFICAT DE GESTION HOSPITALIERE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

a) Partie générale (21 crédits)

COM 5003 Comptabilité et contrôle
GRH 1003 Principes d'administration
GRH 1203 Gestion du personnel (GRH 1003)
GRH 2103 Dynamique des organisations (GRH 1003)
GRH 2203 Relations industrielles I (GRH 1203)
MAR 2013 Marketing des institutions publiques (1)
PSY 3733 Psychologie de l'organisation (1)

b) Partie spécialisation (9 crédits) (1)

HSP 1003 Séminaire I: Evolution des systèmes de la santé
HSP 1013 Séminaire II: Problèmes organisationnels socio-économiques de la santé
HSP 1023 Etude de cas (domaine hospitalier)

CERTIFICAT DE GESTION DU PERSONNEL ET RELATIONS INDUSTRIELLES

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

Cours obligatoires (21 crédits)

ECO 1053 Economie des relations industrielles (GRH 2203)
GRH 1003 Principes d'administration
GRH 1203 Gestion du personnel (GRH 1003)
GRH 2103 Dynamique des organisations (GRH 1003)
GRH 2203 Relations industrielles I (GRH 1203)
GRH 4013 Développement organisationnel et formation des cadres (cours terminal)
ISO 2023 Droit du travail

Cours optionnels (9 crédits)

a) 2 cours au choix parmi les suivants:

COM 5003 Comptabilité et contrôle
MQG 1103 Analyse statistique
MQG 1303 Informatique I

b) un cours au choix parmi les suivants:

GRH 1103 Science du comportement
PSY 1133 Entraînement au travail en équipe

1. Ces cours seront offerts à tous les 2 ans seulement.

CERTIFICAT DE MARKETING

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

a) Partie générale

Cours obligatoires (9 crédits)

GRH 1003 Principes d'administration
MAR 1003 Marketing
MQG 1303 Informatique I

Cours optionnels (9 crédits)

3 cours, au choix, parmi la liste des cours offerts. (Voir horaire des cours en administration des affaires, disponible sur demande à la DGEP).

b) Partie spécialisation en marketing (1)

Cours obligatoires (12 crédits)

MAR 2303 Comportement du consommateur (MAR 1003)
MAR 3103 Publicité (MAR 1003)
MAR 3203 Commerce de détail (MAR 2303)
MAR 3213 Gestion des ventes (MAR 1003)

CERTIFICAT DE SYSTEMES

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

a) Partie générale (15 crédits)

COM 1003 Comptabilité I (financière)
FEC 1003 Finance I (COM 1003)
GRH Principes d'administration
MAR 1003 Marketing
MQG 1103 Analyse statistique

b) Partie spécialisation (15 crédits)

MQG 1003 Gestion des opérations (MQG 1103) (1)
MQG 1203 Recherche opérationnelle I (MQG 1103) (1)
MQG 1303 Informatique I
MQG 2303 Analyse de systèmes (simulation) (MQG 1003) (1)
MQG 2313 Systèmes d'information (MQG 1203, MQG 1303) (1)

1. Ces cours seront offerts à tous les 2 ans seulement.

APPENDICES

1. BREVET DE L'INSTITUT DES BANQUIERS CANADIENS

La Direction générale de l'éducation permanente offre, en collaboration avec la Faculté d'administration, les cours conduisant au brevet de l'Institut des banquiers canadiens.

Le programme de l'Institut permet à l'étudiant-banquier de choisir, selon des goûts propres, un ensemble de 3 cours optionnels afin d'obtenir son brevet.

La DGEPE, pour sa part, offre à l'étudiant-banquier la possibilité de postuler l'un ou l'autre des certificats: finance, gestion bancaire ou marketing, en même temps que le brevet de l'I.B.C.

Pour ce faire, l'étudiant devra toutefois orienter ses choix de cours dans l'optique du certificat qu'il choisit, et compléter le tout par quelques cours de la spécialité concernée.

L'étude de la présentation globale du programme de l'Institut et des certificats de l'Université, que vous trouvez à la page suivante, vous permettra de décider de l'opportunité de postuler les 2 diplômes simultanément.

Depuis quelques années, la Direction générale de l'éducation permanente offre aux étudiants-banquiers des régions de Thetford-Mines, St-Jean, Valleyfield et St-Georges-de-Beauce, la possibilité de suivre sur place les cours du brevet de l'Institut des banquiers canadiens.

P R O G R A M M E

<u>Cours de l'Institut</u>	<u>Cours équivalents à l'Université</u>	Gestion bancaire (1)	Finance (2)	Marketing (3)
1re année				
Notions fondamentales de comptabilité	COM 1003 Comptabilité I (financière)	●	●	●
Administration des affaires	GRH 1003 Principes d'administration	●	●	●
2e année				
Communications Economique	IBC 1013 Communications	●	●	
	FEC 1013 Raisonnement économique			●
	FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise			●
Comptabilité financière	COM 1013 Contrôle	●	●	
*Option	* Option			
3e année				
Marketing	MAR 1003 Marketing	●	●	●
* Option	* Option			
* Option	* Option			
Stratégie de l'entreprise	GRH 4003 Politique générale de l'entreprise			

* Cours optionnels offerts à l'Université:

Direction du personnel	GRH 1203 Gestion du personnel			
Droit des affaires	GRH 1403 Aspects légaux des affaires			
Comportement humain dans l'entreprise	GRH 2103 Dynamique des organisations			
Relations industrielles	GRH 2203 Relations industrielles I			
Systèmes intégrés de gestion	COM 4003 Systèmes d'information comptable			
Financement des entreprises	FEC 1003 Finance I		●	
Monnaie et banque	FEC 2113 Monnaie et banque			●
Comportement du consommateur	MAR 2303 Comportement du consommateur			●
Promotion et commercialisation	MAR 3103 Publicité			●
Statistiques appliquées aux affaires	MQG 1103 Analyse statistique			
Recherche opérationnelle	MQG 1203 Recherche opérationnelle I			
Informatique, principes et applications	MQG 1303 Informatique I			

1. L'étudiant devra suivre, en plus, 3 cours parmi la liste des cours optionnels. Voir le certificat de gestion bancaire, page 41.
2. L'étudiant devra suivre, en plus, 2 des 3 cours suivants: Finance II (FEC 2003), Principes d'analyse de valeurs mobilières (FEC 3003), Gestion du fonds de roulement (FEC 2013). Ces cours sont offerts à tous les 2 ans.
3. L'étudiant devra suivre, en plus, les cours: Commerce de détail (MAR 3203), Gestion des ventes (MAR 3213).

2. DIPLOME EN ADMINISTRATION

PRESENTATION

A la suite d'une entente avec l'exécutif de la Faculté d'administration, la Direction générale de l'éducation permanente assume l'administration du "Diplôme en administration".

Ce programme de 10 cours s'adresse à des personnes qui possèdent un diplôme universitaire dans une discipline autre que l'administration et sont déjà engagées dans l'administration d'une organisation privée ou publique.

L'objectif fondamentale du programme est de permettre à ces personnes d'acquérir des connaissances dans les différentes disciplines de l'administration. L'aspect "échange de points de vue" des participants est primordial.

Conditions d'admission

Les conditions d'admission à ce programme sont les suivantes:

- a) être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans une discipline autre que l'administration;
- b) avoir une expérience d'au moins un an dans l'administration.
Toutefois, suivant l'avis du comité d'admission, pourront être admis exceptionnellement certains candidats qui ne remplissent pas l'une ou l'autre de ces conditions.

Attestation

L'attestation portant le titre "Diplôme en administration" sera décernée à tout participant qui aura complété les 10 cours avec succès.

PROGRAMME

(10 cours d'une durée de 45 heures chacun).

COMD 5003 Comptabilité de gestion
ECOD 5003 Macro-économie
FECD 5003 Economie de l'entreprise
FECD 5103 Financement de l'entreprise
GRHD 5003 Théorie des organisations
GRHD 5103 Relations humaines dans l'organisation
MARD 5003 Marketing
MQGD 5003 Eléments de recherche opérationnelle
MQGD 5103 Théorie statistique de la décision
MQGD 5203 Introduction à l'informatique

3. CENTRE DE GRANBY

Les détails relatifs au fonctionnement du centre de Granby apparaissent à la page 6, ci-dessus.

Pour ce qui concerne les formalités d'admission et d'inscription, les étudiants à un centre extérieur sont soumis aux mêmes conditions et règlements que les étudiants au campus de Sherbrooke et ils sont priés, pour ces questions, de se référer au chapitre des "Notes générales" pp. 8 et suivantes.

4. ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

L'Université de Sherbrooke a des ententes avec quelques associations professionnelles aux fins de préparer les candidats aux examens de ces associations. On trouvera ci-après quelques renseignements à l'usage des candidats intéressés. Ces renseignements ne sont toutefois pas complets; on devra donc les compléter auprès du secrétariat des organismes en question, pour éviter tout malentendu ou toute difficulté.

On doit en effet prendre bonne note que, pour que les cours suivis soient agréés par ces associations, il faut se conformer aux exigences spécifiques de chacune d'elles.

Par ailleurs, si l'on répond à la fois aux conditions de la Direction générale de l'éducation permanente et à celles d'une association donnée, on peut compléter un programme de cours conduisant au certificat de l'Université de Sherbrooke et à la reconnaissance de l'association.

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC (C.G.A.)

Pour être admis comme membre étudiant de la Corporation un candidat doit:

- a) s'inscrire auprès de la Corporation et lui soumettre son dossier scolaire;
- b) l'étudiant doit avoir atteint un niveau de scolarité suffisant pour lui permettre de poursuivre des études universitaires;
- c) occuper un emploi compatible avec les buts de la Corporation afin d'obtenir l'expérience pratique concurremment avec ses études.
- d) suivre les cours prescrits dans toutes les matières et réussir les examens à ces cours dans toutes les matières;
- e) réussir les examens finals de la Corporation en comptabilité avancée, impôts, finance et vérification.

Note: sur décision du bureau de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec (C.G.A.), les exigences d'admission sont depuis le 31 décembre 1976: un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.

Ce nouveau règlement est sujet à acceptation par l'Office des professions du Québec, article 178 A du code des professions.

LES ÉTUDIANTS DÉJÀ INSCRITS COMME MEMBRE-ÉTUDIANT DE LA CORPORATION NE SERONT PAS AFFECTÉS PAR CE NOUVEAU RÈGLEMENT.

Une séance d'information aura lieu lundi soir le 2 octobre 1978 à 20h30 au pavillon de la Faculté d'administration.

A Granby, une séance d'information aura lieu mardi soir le 3 octobre 1978 à 20h30 au Cegep de Granby, entrée rue St-Jacques.

Adresse du secrétariat: Corporation professionnelle des
comptables généraux licenciés
du Québec (C.G.A.)
152 est, rue Notre-Dame,
Montréal, Qué.
H2Y 3P6

Téléphone: (514) 861-1823

L'INSTITUT DES BANQUIERS CANADIENS (I.B.C.)

Pour être admis comme membre-étudiant de l'Institut, un candidat doit:

- a) compter un minimum d'une année de service dans une institution bancaire canadienne, membre du système bancaire fédéral, c'est-à-dire une banque à charte, la Banque du Canada, la Banque d'Expansion Industrielle, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal;
- b) avoir prouvé à ses supérieurs son aptitude à atteindre l'échelon de gérant de succursale en un temps normal;
- c) s'inscrire auprès de l'Institut par l'entremise de la banque dont il est employé.

Pour toutes informations supplémentaires, s'adresser à:

L'Institut des Banquiers Canadiens
Bureau 3920, Place Victoria
C.P. 9, Tour De la Bourse
Montréal, Qué.
H4Z 1A3
Tél: (514) 878-3148

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES EN ADMINISTRATION INDUSTRIELLE DU QUEBEC (R.I.A.)

Pour être admis comme membre-étudiant de la Corporation, un candidat doit:

- a) détenir un DEC décerné par le Ministère de l'éducation du Québec ou son équivalence.
- b) s'inscrire à la Corporation et y soumettre son dossier d'études antérieures et d'expérience pratique;
- c) occuper, dans le commerce ou l'industrie, un emploi compatible avec les buts de la Corporation afin d'obtenir, avec ses études, 2 années d'expérience pratique;
- d) suivre les cours prescrits et réussir les examens.

La Corporation impose elle-même un examen au terme de chacun des cours prescrits au lieu d'un examen final d'ensemble. Toutefois, dans le cas de quelques-uns des cours prévus, le succès aux examens de l'Université de Sherbrooke exempte de l'examen de la Corporation.

Adresse du secrétariat:

La Corporation professionnelle
des comptables en administration
industrielle du Québec
1509 ouest, rue Sherbrooke, Suite 15,
Montréal, Qué.
H3G 1L7
Tél: (514) 931-2509

IV COURS CRÉDITÉS DE LANGUES MODERNES

DIRECTION

Directeur: Peter BERNATH

OBJECTIFS ET METHODES:

Les cours de langues modernes, offerts à la population de Sherbrooke et aux étudiants à temps complet, visent à donner une connaissance approfondie de la langue ainsi qu'une initiation à l'histoire de la civilisation et ses données actuelles. De plus, l'étudiant aura l'occasion de se familiariser avec la technique de la traduction. Sont offerts des cours dans les langues suivantes:

ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - RUSSE

L'étudiant apprend à s'exprimer dans les situations les plus fréquentes de son contexte social et ceci en favorisant d'abord l'usage de l'oral.

Pour atteindre les objectifs, on utilise des méthodes audio-visuelles et des apports additionnels tels que: films, diapositives, bandes sonores, vidéobandes, etc. Dans la plupart des cours, on fera usage également du laboratoire de langues.

COURS CREDITES

Chaque cours comporte trois crédits, à l'exception de LAN 1210 Anglais fondamental I et LAN 1310 Anglais fondamental II. Les cours crédités peuvent servir de matière connexe à l'intérieur de plusieurs programmes de baccalauréat. Cependant, l'étudiant à temps complet doit obtenir l'autorisation du secrétaire de sa faculté avant de s'inscrire auprès de la DGEF.

En ce qui concerne les étudiants à temps partiel, l'accréditation atteste que l'étudiant a suivi le cours avec succès et que ce cours correspond, quant à son programme et ses exigences, à des normes précises.

STRUCTURE DES COURS

Chaque cours s'échelonne sur une période de 15 semaines, à raison d'un soir (trois heures) par semaine. En ce qui concerne les horaires, veuillez consulter le dépliant qui sera disponible à la DGEF et dans la plupart des facultés vers la fin du mois d'août.

AUTRES ACTIVITES

A part les cours aux trimestres d'automne et d'hiver, la DGEF dispensera également des cours en mai-juin 1979. De plus, un certain nombre d'autres activités telles que excursions, conférences, etc. seront organisées. Les détails relatifs à ces activités seront publiés en temps et lieu.

COURS OFFERTS - ANNEE 1978-1979.

Note: le 2e chiffre du sigle indique le niveau du cours.

ANGLAIS

LAN 1210	(ancien sigle: ANG 2013)	Anglais fondamental I (non-crédité)
LAN 1310	(ancien sigle: ANG 3013)	Anglais fondamental II (non-crédité)
LAN 1413	(ancien sigle: ANG 4013)	Anglais intermédiaire
LAN 1513	(ancien sigle: ANG 5013)	Anglais avancé
LAN 1613	(ancien sigle: ANG 6013)	Anglais supérieur*
LAN 1623	(ancien sigle: ANG 6023)	Stylistique comparée**
LAN 1713	(ancien sigle: ANG 7013)	Traduction commerciale

* offert au trimestre d'automne seulement.

** offert au trimestre d'hiver seulement.

Un examen de classification est donné le vendredi, 8 septembre (pour le trimestre d'automne) et le vendredi, 5 janvier 1979 (pour le trimestre d'hiver) à 19h. à la salle 204, Pavillon des Arts.

ALLEMAND

LAL 1113	(ancien sigle: ALL 1013)	Allemand fondamental
LAL 1153	(ancien sigle: ALL 1023)	Civilisation allemande I *
LAL 1213	(ancien sigle: ALL 2013)	Allemand intermédiaire
LAL 1253	(ancien sigle: ALL 1033)	Civilisation allemande II**
LAL 1313	(ancien sigle: ALL 3013)	Allemand avancé
LAL 1333	(ancien sigle: ALL 3023)	La pensée allemande**

ESPAGNOL

LES 1113	(ancien sigle: ESP 1013)	Espagnol fondamental
LES 1213	(ancien sigle: ESP 2013)	Espagnol intermédiaire
LES 1313	(ancien sigle: ESP 3013)	Espagnol avancé
LES 1323	(ancien sigle: ESP 3033)	Textes d'actualité**
LES 1333	(ancien sigle: ESP 3023)	Traduction commerciale***
LES 1413	(nouveau cours)	Espagnol supérieur**

ITALIEN

LIT 1113	(ancien sigle: ITA 1013)	Italien fondamental*
LIT 1213	(ancien sigle: ITA 2013)	Italien intermédiaire**
LIT 1313	(ancien sigle: ITA 3013)	Italien avancé***
LIT 1343	(ancien sigle: ITA 3033)	Littérature italienne***
LIT 1353	(ancien sigle: ITA 3023)	Civilisation italienne **

RUSSE

LRU 1113	(nouveau cours)	Russe fondamental*
LRU 1213	(nouveau cours)	Russe intermédiaire**

* offert au trimestre d'automne seulement

** offert au trimestre d'hiver seulement

*** pas offert en 1978-1979.

CONDITION D'ADMISSION

Pour l'admission aux cours de langues modernes, il n'y a pas de conditions particulières.

DEBUT DES COURS

Trimestre d'automne: Lundi, 11 septembre 1978

Trimestre d'hiver: Lundi, 8 janvier 1979

Inscription: Du 21 août au 15 septembre (pour le trimestre d'automne)

Du 3 au 12 janvier 1979 (pour le trimestre d'hiver)

Information: DGEP - Cours de langues modernes

Tél: (819) 565-5078

V ENSEIGNEMENT PARTICULIER

COURS D'ÉTÉ SUR L'ALCOOLISME ET LES AUTRES TOXICOMANIES

Ce cours spécial a pour but de transmettre les connaissances acquises dans le domaine de l'alcoolisme et des autres toxicomanies. L'enseignement est confié à un groupe de professeurs appartenant à diverses disciplines. La nomenclature des sujets traités figure dans le prospectus des cours d'été sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies.

Le cycle complet du cours comprend 2 sessions d'été de 2 semaines chacune.

Une attestation d'étude équivalant à 3 crédits par session est décernée par l'Université aux étudiants qui ont subi avec succès les examens annuels. Ces cours s'inscrivent à l'intérieur du certificat de toxicomanies.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises à ce cours les personnes ayant complété 13 ans de scolarité. Les responsables du cours se réservent le droit d'étudier les cas particuliers qui voudraient s'inscrire mais qui n'auraient pas la scolarité requise.

FRAIS

Les frais d'inscription et de scolarité, pour chaque session, sont de \$175.00 à la charge de l'étudiant ou de son employeur.

Etablir le chèque à l'ordre de l'UNIVERSITE DE SHERBROOKE. Les personnes qui le désirent sont logées et nourries, à leurs frais, à la résidence des étudiants sur le campus de l'UNIVERSITE.

HORAIRE

Les cours, d'une durée de 2 semaines, sont offerts au trimestre d'été.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir la brochure concernant ce cours, on voudra bien communiquer à:

Cours d'été sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies
Direction générale de l'éducation permanente
Local 200 - Arts
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1
TEL: (819) 565-5078

ANGLAIS (LANGUE SECONDE)

Ces cours sont donnés à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du programme fédéral-provincial de bourses d'anglais, langue seconde.

Ces cours ont pour but l'amélioration des connaissances de l'anglais, langue seconde, et sont dispensés par une équipe de spécialistes, secondés pendant les activités socio-culturelles par des moniteurs compétents.

La session dure 6 semaines depuis le début de juillet jusqu'à la mi-août de chaque année.

Une attestation d'études est remise par l'Université de Sherbrooke aux étudiants qui ont subi avec succès tous les examens requis. Il appartient aux établissements que fréquentent les étudiants d'accorder des crédits pour ces cours en fonction de leurs propres critères.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises les personnes qui répondent aux critères suivants:

- être citoyen canadien ou immigrant reçu;
- avoir étudié à temps plein pendant l'année précédant la session;
- avoir terminé au moins le niveau secondaire.

FRAIS

Tous les frais de ces cours sont couverts par la bourse décernée par le gouvernement provincial.

BOURSES

Pour obtenir une bourse d'études, il faut s'adresser à:

Monsieur Maurice Beaulieu,
Conseiller linguistique
Bureau des sous-ministres
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière,
Québec, Québec
G1R 5A5
TEL: (418) 643-4633

RENSEIGNEMENTS

Pour toute information additionnelle, on voudra bien communiquer à:

Anglais, langue seconde
DGEF
Porte 200, pavillon des Arts
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1
TEL: (819) 565-5078

COURS D'ANGLAIS - 3e AGE

Depuis quelques années, la DGEF dispense aux personnes du 3e âge des cours d'anglais d'usage, aux trimestres d'automne et d'hiver. Durant l'année 78-79, les cours suivants seront offerts:

Anglais pour débutants
Anglais intermédiaire
Anglais avancé

Chaque cours comporte environ 30 heures, à raison d'un après-midi (2 heures) par semaine. Les cours sont gratuits; on ne demandera qu'une contribution de \$5.00 par trimestre pour défrayer le coût de la photocopie.

Chaque cours est adapté au rythme et aux besoins de chaque groupe constitué.

Une séance d'information se tiendra le lundi, 18 septembre (pour le trimestre d'automne) et le lundi, 22 janvier 1979 (pour le trimestre d'hiver). L'inscription se fera lors de cette rencontre.

RENSEIGNEMENTS

Cours d'anglais 3e âge - DGEF
Local 200, Pavillon des Arts
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, P.Q.
J1K 2R1

Tél: (819) 565-5078

ESSAIS ET CONTROLE DES BETONS

La DGEP offre, en collaboration avec l'Association Canadienne du Ciment Portland, des sessions sur les "Essais et contrôle sur le béton" et sur la "Technologie avancée des bétons". Ces sessions, d'une durée d'une semaine chacune, ont lieu à la mi-avril de chaque année. Ces cours s'adressent aux personnes oeuvrant dans le domaine. Les participants logent sur le Campus.

RENSEIGNEMENTS: Pour toute information additionnelle, on voudra bien communiquer au secrétariat de la DGEP.

ESSAIS ET CONTROLE EN GEOTECHNIQUE

La DGEP offre, à la mi-avril, une session d'une semaine sur les "Essais et contrôle en géotechnique". Ce cours s'adresse principalement aux techniciens et aux jeunes ingénieurs oeuvrant dans le domaine de la géotechnique.

D'une durée de 45 heures, le cours traite des procédures et des techniques d'essais reliées à l'identification des sols, aux forages et prélèvement, à la mesure de la perméabilité et des pressions d'eau in-situ et au contrôle de la densité lors de la mise en place.

Le cours, qui a pour but d'uniformiser les procédures d'essais, est donné en collaboration avec un comité de normalisation sur lequel siègent, outre des représentants de l'Université de Sherbrooke, des représentants du Ministère des transports du Québec, de l'Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James de la ville de Montréal et de l'Association canadienne des laboratoires d'essais.

RENSEIGNEMENTS: Pour toute information additionnelle, on voudra bien communiquer au secrétariat de la DGEP.